



Procès-Verbal du
Conseil d'Administration du Lundi 29 Janvier 2024
Parc Départemental d'Olhain

Vu les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales.

Au regard de l'article 13 des statuts du Parc Départemental d'Olhain, le Conseil d'Administration ne peut délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice assiste à la séance.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel, la séance du Conseil d'Administration du 23 Janvier 2024 n'a pu se tenir.

Le Lundi 29 Janvier 2024, en seconde convocation, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni à 15h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,

Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,

Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice

Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,

Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur

Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,

Madame Lise LEGRAND, Administratrice,

Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),

Monsieur Danielle MANNESSIER, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),

Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Monsieur Patrice GOUY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buisnière,

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Séverine GOSELIN est désignée secrétaire de séance

II. Relevé de décision

Fourniture d'énergie : Electricité

Relevé de décision n° 1 : Dans le cadre de la fin de contrat d'achat d'électricité avec EDF auquel est rattaché le Parc Départemental d'Olhain, le Parc a décidé de négocier un nouveau contrat d'un an de fourniture d'électricité 100% Verte. Au regard de l'offre, le Parc a contractualisé dans les conditions ci-dessous pour une année.

Simulation financière PARC D'OLHAIN - ARENH 12 MOIS					
SITES C2 et C5					
FOURNITURE					
	POSTES	PRIX FOURNITURES 2023	PRIX UNITAIRE MOYEN 2023	PRIX FOURNITURES 2024	PRIX UNITAIRE MOYEN 2024
RESIDENCE D'ACCUEIL ET DE SEJOURS	PTE	5 749,76 €		2 947,15 €	
	HPH	30 220,00 €		13 847,07 €	
	HCH	13 316,29 €		5 965,57 €	
	HPE	33 690,19 €		12 546,42 €	
	HCE	15 585,19 €	197,06 €	4 559,59 €	79,71 €
	Abonnement euros/an				
PISCINE CAMPING	POSTES	PRIX FOURNITURES 2023	PRIX UNITAIRE MOYEN	PRIX FOURNITURES 2024	PRIX UNITAIRE MOYEN
	PTE	2 018,81 €		1 034,78 €	
	HPH	9 838,79 €		4 508,22 €	
	HCH	6 879,56 €		3 081,98 €	
	HPE	20 718,34 €		7 715,63 €	
	HCE	36 387,06 €	179,94 €	10 645,36 €	64,03 €
Abonnement €/an					
GOLF	POSTES	PRIX FOURNITURES 2023	PRIX UNITAIRE MOYEN	PRIX FOURNITURES 2024	PRIX UNITAIRE MOYEN
	HP	14 555,79 €		4 473,72 €	
	HC	5 014,90 €	352,26 €	1 605,06 €	109,42 €
Abonnement €/an					
TOTAL BUDGET					
		2023		2024	
FOURNITURE + Abonnement		196 259,46 €		75 214,98 €	

III. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 29 Novembre 2023

Adopté à l'unanimité

IV. Gestion financière

Délibération 01.2024.01 Validation des tarifs 2024 conformément aux orientations du R.O.B. et D.O.B.

Quelques réajustements sont effectués concernant notamment les tarifs de la restauration de l'école de Fresnicourt le Dolmen ainsi que les tarifs de la tyrolienne.

Globalement, la politique tarifaire des prestations connaît une augmentation de 8 à 15% dans un objectif de prise en compte de l'augmentation significative des charges de fonctionnement de 2023.

Adopté à l'unanimité

Délibération 02.2024.01 Contribution financière 2024 du Département du Pas de Calais dans le cadre de l'exécution des missions de service public

Une contribution de 1 400 000 € est sollicitée auprès du conseil départemental du Pas de Calais

Adopté à l'unanimité

Délibération 03.2024.01 budget primitif 2024

Le budget primitif est voté en équilibre pour un montant de 6 301 209.14 €

La section de fonctionnement est votée en recette et en dépense pour un montant de 6 054 554.57€

La section d'investissement est votée en recette et en dépense pour un montant de 246 654.57 €

L'imputation au compte 011 (charges à caractère général) est de 2 318 000 €

L'imputation au compte 012 (charges de personnel) est de 3 452 300 €

L'imputation au compte 70 (produit d'exploitation et de service) est de 4 488 044.40 €

L'imputation au compte 74 (subvention exploitation) est de 1 476 000 €

Adopté à l'unanimité

Délibération 04.2024.01 Appel d'offres prestation de fourniture et de livraison de glace

Il est exposé aux membres du conseil d'administration que les achats de glaces pour les services bar, restauration et snack nécessitent de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2162-5 du code de la commande publique.

Cette prestation fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaires.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise Le Directeur Général à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics et à signer tous les documents relatifs à l'instruction du dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération 005.2024.01 Gratuité des activités pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration que les activités de loisirs proposées au sein du Parc Départemental d'Olhain ont été conçues afin d'y accueillir tous les publics et en particulier les usagers en situation d'handicap.

La présence d'accompagnateur est très importante pour faciliter l'accès aux activités et garantir la sécurité.

Il est proposé à l'assemblée la gratuité des activités à tous les accompagnateurs qui assistent une personne en situation de handicap porteur d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) « invalidité » mentionnant « besoin d'accompagnant » .

Le Conseil d'Administration autorise la gratuité à tous les accompagnateurs présentant la Carte Mobilité Inclusion invalidité avec la mention « besoin d'accompagnant » et d'y apporter des ajustements si cela s'avère nécessaire en cas d'évolution législative.

Adopté à l'unanimité

V. Gestion sociale

Délibération 006.2024.01 Modification du tableau des effectifs des emplois CDI et CDD

Le Directeur Général précise que l'année 2024 sera riche en événements plus particulièrement lors du passage de la flamme olympique et pour les 50 ans du Parc. Dans ce cadre, des besoins complémentaires en personnel non permanents seront nécessaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prévoir l'ajustement des emplois par le recrutement de 17 postes non permanents en contrat à durée déterminée (CDD) dans l'hypothèse de renfort et/ou de remplacement et d'insertion professionnelle.

Le tableau des effectifs du Parc Départemental d'Olhain passera à 53 emplois permanents CDI dont 3 à temps partiel et de 147 emplois non permanents en CDD dont 120 à temps partiel.

Adopté à l'unanimité

Délibération 007.2024.01 Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

Adopté à l'unanimité

VI. Programme Flamme Olympique JO 2024 et 50 ans du Parc

Flamme Olympique JO 2024

Le directeur Général présente le contenu des festivités lié au passage de la flamme.

Le travail porte actuellement sur les aspects organisation et sécurité avec les services de la préfecture et les instances de l'organisation Paris 2024.

Le contenu sera présenté plus en détail lors du prochain conseil d'administration d'Avril. Globalement, des animations autour de la pratique sportive seront proposées aux visiteurs lors de cette journée avec la participation du mouvement sportif, dans l'attente du passage de la flamme entre 16h45 et 17h15.

Une réflexion est en cours avec l'UNSS afin de faciliter la venue d'un jeune public scolaire. Des pistes de travail sont amenées également avec les opérateurs de transport (public et privé) afin d'assurer techniquement et économiquement ces trajets.

50 ans du Parc

Le Parc rythmera cette année la célébration des 50 ans du Parc par différentes activités :

- Création d'un trophée 50 ans transmis à chaque manifestation
- Création de visuels sur le Parc (flamme, bâches, bannières...)
- Bandeau mail, courrier...estampillés « 50 ans »
- Fabrication d'une bière spéciale « 50 ans », sortie en Avril.
- Campagne de communication sur les réseaux sociaux avec « images du passé et les aménagements d'aujourd'hui »

VII. Revue de presse

Présentation de notre revue de presse (novembre et décembre 2023) aux membres du conseil d'administration.

VIII. Questions diverses

Le prochain conseil d'administration se déroulera le Mercredi 3 Avril 2024.

La secrétaire de séance
Séverine GOSSELIN



Fait à Maisnil les Ruitz, le 18 Mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

